



COMMUNE DE FOURNES-EN- WEPES

1345 Rue Faidherbe – 59134 - FOURNES EN WEPES

TEL 03.20.50.24.10 - FAX 03.20.50.66.92

Email : mairie.fournes@wanadoo.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRÊTÉ DE CIRCULATION PERMANENT N°22

Nous, Marie-Jo KRAMARZ, Maire de Fournes en Weppes ;

Vu, le code de la Route ;

Vu, le Code des Communes et en particulier les articles L 131.1 et L 131.2 ;

Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu, le Code Pénal ;

Vu l'engorgement permanent de la RN41 et le passage des poids lourds pour éviter cette route dans le centre du village, rue Faidherbe ;

Considérant la nécessité de maintenir le cadre de vie dans le centre du village, de limiter les nuisances induites par le passage desdits poids lourds et le danger que celui-ci représente ;

ARRÊTONS :

ARTICLE 1^{er} : La circulation des poids lourds de 3.5 T et plus est interdite, rue Faidherbe, de l'entrée du village (côté Auchan Drive) en venant de la RN41 jusqu'au feu rouge (kiosque), sauf dessertes locales et engins agricoles.

ARTICLE 2 : Les panneaux correspondants seront installés par les services de la Métropole Européenne de Lille.

ARTICLE 3 : Cet arrêté entrera en vigueur dès la pose des panneaux par la M.E.L.

ARTICLE 4 : Toute infraction au présent arrêté sera sanctionnée conformément à l'article R411-17 du code de la route.

ARTICLE 5 : Madame la secrétaire de Mairie et toutes les personnes concernées par le présent arrêté sont chargées chacune en ce qui la concerne de son exécution.

Fait à Fournes en Weppes,

Le 27 avril 2021

La Maire,
Marie-Jo KRAMARZ

